



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.049/DF

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 39 39 - Fax : 01 60 46 30 39 - Courriel : monseigneur@maire-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier de l'Etat doit être adressé personnellement à M. le Maire

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Telecom,

VU la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU la délibération 20.094/DK en date du 17/12/2020 approuvant les termes de la convention entre la ville de Brunoy et la Poste relative à l'organisation d'une agence postale communale et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant,

CONSIDERANT que depuis quelques années sur la base d'une convention entre La Poste et la Ville de Brunoy, cette dernière maintient un service de proximité indispensable sur la Ville et surtout pour les habitants du quartier sud,

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Commune met à disposition de La Poste des agents et des locaux communaux, et La Poste verse à la Commune une indemnité et met à disposition des équipements et matériels postaux ainsi que des fournitures nécessaires à son activité,

CONSIDERANT que la dernière convention arrivant à échéance le 7 septembre 2024, il convient d'en conclure une nouvelle,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Brunoy et La Poste, annexée à la présente, pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Postale Communale (non éligible au fonds de péréquation).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 3 ans ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

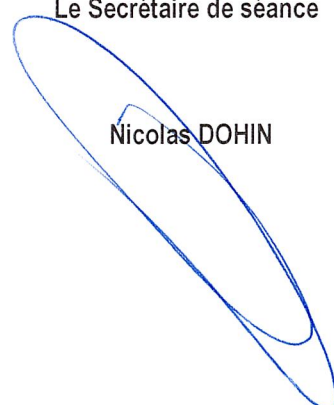




Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024



Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.049/DF

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
AGENCE POSTALE COMMUNALE

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23834_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23834_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024